



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

inspecteurs

Question au Gouvernement n° 2968

Texte de la question

PROCEDURE DISCIPLINAIRE A L'ENCONTRE D'UN INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE

M. le président. La parole est à M. Serge Janquin.

M. Serge Janquin. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean Glavany. Où est-il ?

M. Serge Janquin. Notre maître Jean Fourastié, nous a appris que l'âge d'or de l'humanité n'a jamais existé. Il n'y a pas d'avantage eu d'âge d'or de l'éducation nationale. Ce mythe que vous développez et la manière dont vous caricaturez les pratiques des enseignants cachent mal une volonté de mise au pas.

La question de l'apprentissage de la lecture est complexe : elle exige compétence et expérience, elle demande des nuances et de l'à-propos, sûrement pas d'être traitée par voie d'autorité.

Pierre Frackowiak, inspecteur de l'éducation nationale à Douai, fait l'objet d'une procédure disciplinaire. Il a toujours fait application des textes mais, responsable syndical, citoyen engagé, il prétend pouvoir conserver sa liberté d'appréciation par rapport aux discours médiatiques, fussent-ils ceux d'un ministre, qui ne valent pas programme officiel.

La question n'est donc pas celle du respect des textes, comme vous l'écrit fort justement Jacques Vernier, maire de Douai. La question est bien celle de nos libertés publiques, la liberté d'un responsable syndical, la liberté d'un citoyen engagé.

Ce pays, monsieur le ministre, c'est celui de Voltaire et de Gavroche, c'est celui de Beaumarchais et de Coluche. Voudriez-vous échanger son expression parfois frondeuse contre le " politiquement correct " que vous n'y arriveriez pas.

Ce serait tellement facile de gouverner l'éducation nationale sans les syndicats, bien plus facile encore s'il n'y avait pas les enseignants, et si formidable de gouverner la France s'il n'y avait pas le peuple !

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. Guy Geoffroy. C'est de la caricature !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

M. François Goulard, *ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche*. Votre réaction, monsieur Janquin, est pour le moins étonnante. Nous avons enfin un ministre de l'éducation nationale, Gilles de Robien, qui, avec courage et lucidité, a entrepris de s'attaquer à un des problèmes majeurs de notre éducation nationale, le fait que 15 % des élèves qui accèdent à la sixième ne maîtrisent ni la lecture ni l'écriture.

Dès lors, et c'est son devoir le plus absolu, le ministre a, dans l'intérêt des élèves, entendu prôner des méthodes d'apprentissage qui ont fait leurs preuves. Il a, à cet effet, pris au début de cette année un arrêté et une circulaire, et il est normal qu'il veille à leur application : c'est l'État de droit, c'est la République !

Il se trouve, monsieur le député, qu'un inspecteur de l'éducation nationale a cru bon de déclarer dans la presse qu'il n'était pas en phase avec les directives qu'il est précisément chargé d'appliquer. Dès lors, dans le respect du droit, une procédure de sanction a été engagée, à la suite de quoi l'inspecteur en question a exprimé publiquement ses regrets et protesté de sa loyauté. Le ministre en a pris acte.

Monsieur le député, je crois savoir que vous êtes attaché à ce que notre éducation soit nationale. Pour cela, il faut des règles qui s'appliquent à l'échelle nationale et il faut veiller à leur respect. Le respect des règles n'est-il

pas d'ailleurs l'une des missions fondamentales de notre éducation ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Serge Janquin](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2968

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er novembre 2006